

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy Bâtiment Turgot Télédoc 909 75572 PARIS CEDEX 12

Tél.: 01.53.18.01.39 - 01.53.18.00.69

Site: www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail: cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Le +syndical

LE POIDS DES MOTS, LE CHOC DES ACTES

de Marylise LEBRANCHU

Après l'annonce de la prolongation jusqu'en 2017 du gel du point d'indice, qui existe depuis 2010, notre Ministre annonce la suppression de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG).

Une prime selon la Ministre devenue « inéquitable, inutile et injuste », sans doute comme le gel du point d'indice et la perte de pouvoir d'achat qui touche les fonctionnaires...

En avril 2014, une étude de l'INSEE constate pourtant une baisse des traitements des fonctionnaires en indiquant que la Fonction Publique d'Etat est la plus touchée :

Salaire mensuel moyen par versant de la fonction publique

(niveaux en euros)

		Évolution entre 2010 et 2011 (%)		Évolution entre 2011 et 2012 (%)	
		€ .	€	€	€
	2012	courants	constants	courants	constants
Fonction publique de l'État - FPE (1)					
Brut	2 970	2,2	0,1	1,5	-0,4
Net	2 460	2,0	-0,1	1,1	-0,8
Fonction publique territoriale - FPT (2)					
Brut	2 200	1,4	-0,6	1,7	-0,2
Net	1 850	1,3	-0,8	1,4	-0,5
Secteur hospitalier public - SHP (3)					
Brut	2 660	1,8	-0,3	1,6	-0,3
Net	2 240	1,5	-0,6	1,3	-0,6

- (1) hors militaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
- (2) hors assistants maternels et familiaux, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
- (3) hors bénéficiaires de contrats aidés, internes et externes.

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France. Salariés en équivalent-temps plein (EQTP).

Sources: Insee, Siasp.

Le Ministère de la Fonction Publique indique que cette prime sera supprimée progressivement pour les 710 000 agents au « fil des avancements » et ne touchera pas les agents de catégories C dont le traitement est inférieur à 1852 euros bruts par mois.

Un fonctionnaire qui perçoit un traitement annuel net de 27000€ perdra son IECSG de 127€ par an lors de son prochain avancement.

Une économie estimée à 500 millions d'euros d'ici fin 2016, qui sera réalisée une fois de plus sur les fonctionnaires.

La DGFiP vient d'annoncer dans le même temps la suppression de la prime d'intéressement (120€ en 2014 contre 150€ en 2013).

Les charges de travail sont pourtant croissantes avec un cumul de suppressions d'emplois de l'ordre de 30.000 agents depuis 2002 (suppression de 2000 emplois en 2015).

Nous pouvons également rappeler que la prime de campagne 2014 des déclarations des revenus 2013 visant à compenser la surcharge de travail des agents, sera versée seulement en avril 2015. Si la surcharge de travail pour la campagne 2015 est certaine, la prime de cette année ne l'est pas...

Va-t il falloir bientôt travailler bénévolement pour être fonctionnaire ?

La CGC demande que les engagements pris par le gouvernement, via son premier ministre, M. Ayrault, début 2014 lors de son courrier aux organisations syndicales de la Fonction publique soit respectés : «Je vous confirme ce que j'ai déclaré publiquement, à savoir qu'il n'y aura pas de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et qu'aucune mesure ne sera prise qui aurait pour objet de geler l'avancement des agents publics ».

La CGC DGFiP demande le retrait immédiat de cette décision vécue comme une sanction injustifiée à l'encontre des fonctionnaires.

La CGC DGFiP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.